



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM**

PROCÈS-VERBAL

LE 3 MARS 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Joachim, tenue exceptionnellement (travaux hôtel de ville) au Centre des loisirs, le lundi 3 mars 2025 à 19h30 et à laquelle sont présents :

M. Mario Langevin, maire
M. Bruno Guilbault, conseiller
Mme Marie-Claude Bourbeau, conseillère
M. Pascal Verreault, conseiller
Mme Lucie Racine, conseillère
Mme Laurence Robert, conseillère
M. Simon-Pierre Caron-Labranche, conseiller

Tous formant quorum et siégeant sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin, en conformité aux dispositions du Code municipal de la province de Québec.

M. Hugues Jacob, directeur général et greffier-trésorier, est également présent.

PUBLIC : 0

**ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE
3 MARS 2025**

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025**
- 4. ADMINISTRATION ET FINANCES**
 - 4.1.** Acceptation des comptes payables et dépôt des autorisations de dépenses;
 - 4.2.** Rénovations de l'hôtel de ville – Autorisation de paiement no 6;
 - 4.3.** Rénovations de l'hôtel de ville – Ratification de l'approbation de la directive de changement no 5;
 - 4.4.** Avis de Motion et présentation du règlement numéro 457-2025 régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale;
 - 4.5.** Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - sous volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE);
- 5. HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6. TRAVAUX PUBLICS**
 - 6.1.** Embauche d'un préposé au service des travaux publics pour la saison estivale 2025;
 - 6.2.** Octroi de contrats aux travaux publics, saison estivale 2025;
- 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

7.1. Abrogation de la résolution numéro 2024-07-112 – Autorisation d'occupation du territoire public pour la propriété sise au 851, chemin du Cap-Tourmente;

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

8.1. Ratification d'une demande d'aide financière à Patrimoine canadien – Festival de l'Oie des Neiges de Saint-Joachim et autorisation de paiement;

8.2. Tenue de l'événement Tour du Cap-Tourmente Simard – édition 2025;

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-03-042

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu d'ouvrir la présente séance à 19h33.

Adoptée

2025-03-043

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Le point 6.1 est reporté

Adoptée

2025-03-044

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 3 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QUE les membres ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2025.

Adoptée

4. ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-03-045

4.1. ACCEPTATION DES COMPTES PAYABLES ET DÉPÔT DES AUTORISATIONS DE DÉPENSES

Il est proposé par le conseiller, monsieur Pascal Verreault et unanimement résolu;

QUE le conseil autorise et ratifie, le cas échéant, le paiement des sommes identifiées à la liste des déboursés présentée dans le cadre de la présente séance, pour la période du 1^{er} au 28 février 2025, au montant de 834 426.18 \$.

QUE le directeur général procède au dépôt de la liste des autorisations de dépenses accordées du 3 mars 2025 par les responsables d'activités

budgétaires, et ce, en vertu du *Règlement numéro 312-2017 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires*;

QUE le directeur général certifie qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la liste des déboursés.

Adoptée

2025-03-046

4.2. RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE – AUTORISATION DE PAIEMENT NO 6

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont en cours à l'hôtel de ville de Saint-Joachim afin d'améliorer les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'avancement des travaux respecte les échéanciers et que l'entreprise Lévesque Construction a soumis des factures selon les modalités prévues dans le devis;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels responsables, notamment les architectes et ingénieurs, ont examiné, approuvé et recommandé la demande de paiement numéro 6;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Bruno Guilbault et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement numéro 6 pour Lévesque Construction pour un montant de 557 052.75 \$ (période du 1^{er} au 28 février 2025).

Adoptée

2025-03-047

4.3. RÉNOVATIONS DE L'HÔTEL DE VILLE – RATIFICATION DE L'APPROBATION DE LA DIRECTIVE DE CHANGEMENT NO 5

CONSIDÉRANT QUE des travaux de rénovation sont en cours à l'hôtel de ville de Saint-Joachim pour améliorer les infrastructures municipales;

CONSIDÉRANT QUE la directive de modification n°5 a été présentée afin de permettre des ajustements aux travaux en fonction de besoins identifiés en cours de projet;

CONSIDÉRANT QUE les professionnels responsables, notamment les architectes et ingénieurs, ont approuvé et recommandé ces directives de modification incluses dans celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE des travaux d'excavation extérieurs ont dû être planifiés par la Municipalité afin de rendre conforme et brancher l'entrée d'eau extérieure au bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a dû, dans le cadre de ses responsabilités et afin de respecter les délais de réalisation, approuver cette directive de modification pour éviter tout ralentissement des travaux, en attendant la ratification officielle par le conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et résolu à l'unanimité d'approuver la directive de modification n°5, telle que recommandée par les professionnels responsables, pour un montant de 27 228.62 \$ (taxes en sus), et de les confirmer pour leur mise en œuvre dans le cadre du PRACIM pour les travaux de rénovation de l'hôtel de ville.

Adoptée

4.4. AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 457-2025 RÉGISSANT L'USAGE ET LA TARIFICATION POUR L'UTILISATION D'UN BIEN, D'UN SERVICE OU D'UNE ACTIVITÉ MUNICIPALE

La conseillère, madame Marie-Claude Bourbeau donne l'avis de motion et dépose le projet de règlement numéro 457-2025 régissant l'usage et la tarification pour l'utilisation d'un bien, d'un service ou d'une activité municipale;

Le présent avis de motion est accompagné du dépôt du projet de règlement ayant comme objectif de prévoir la tarification des biens et services municipaux.

Une dispense de lecture dudit projet de règlement est demandée et il se trouve maintenant disponible pour consultation.

2025-03-048

4.5. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS VOLET : PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a pris connaissance des modalités d'application du volet projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite ajouter 3 sections de tables de vitesse afin de ralentir la circulation sur 3 voies municipales, notamment devant l'école primaire La Pionnière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité accorde une importance primordiale à la sécurité des enfants et à la protection des abords de l'école primaire La Pionnière;

CONSIDÉRANT QUE la vitesse automobile constitue un enjeu majeur sur le territoire et suscite des préoccupations importantes parmi les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE lesdits travaux sont prévus dans le plan triennal de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche, et unanimement résolu de mandater le directeur général, monsieur Hugues Jacob, à déposer auprès de madame Kariane Bourassa, députée de la circonscription de Charlevoix-Côte-de-Beaupré, une demande de subvention au montant de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PPA-CE).

Adoptée

5. HYGIÈNE DU MILIEU

6. TRAVAUX PUBLICS

6.1. EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LA SAISON ESTIVALE 2025

Point reporté

2025-03-049

6.2. OCTROI DE CONTRATS AUX TRAVAUX PUBLICS, SAISON ESTIVALE 2025

CONSIDÉRANT les besoins aux travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de propositions ont été faites à au moins deux (2) entreprises relativement aux éléments suivants :

- Balayage des rues sous contrat avec le MTQ (rue de l'Église et avenue Royale);
- Pompage des puisards;
- Marquage de la chaussée (stationnement hôtel de ville, pictogrammes et lignes d'arrêt);
- Fauchage (chemin du Cap-Tourmente et de la route des Carrières);
- Prélèvement et validation des débitmètres municipaux d'eau potable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu d'octroyer les contrats suivants :

- a) D'octroyer un contrat pour le balayage des rues (ave Royale, de l'Église, Thomassin, Marcelotte, Valère, Fillion, Dubeau et 1km sur chemin du Cap) à **Sell-Tech.**, pour un montant de 165.00 \$/h, taxes et frais de transport en sus (85.00 \$ aller/retour), tel que présenté à la soumission du 18 février 2025;
- b) D'octroyer un contrat pour le pompage de puisards à **Sani-Orléans** au montant de 18.50\$/puisard, 187.50 \$/h le vacuum et 300.00 \$/h le combiné avec le 15% surcharge de carburant, taxes en sus, tel que présenté dans la soumission du 21 janvier 2025;
- c) D'octroyer un contrat pour le marquage de la chaussée, pour 1.2 km de ligne continue, 12 logos de vélo, une traverse de piétons et lignes d'arrêt à **Marquage Leclerc** au montant de 1 933.75 \$, taxes en sus, transport inclus, tel que présenté à la soumission du 27 janvier 2025;
- d) D'octroyer une entente de service de trois ans (**2025-2026-2027**) pour la validation de deux débitmètres (compteurs) municipaux d'eau potable ainsi qu'un rapport détaillé aux **Compteurs Lecomte Ltée**, pour un montant de 1168,10 \$, taxes en sus, tel que présenté dans la soumission du 7 janvier 2025.

Adoptée

7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2025-03-050

7.1. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-112 – AUTORISATION D'OCCUPATION DU TERRITOIRE PUBLIC POUR LA PROPRIÉTÉ SISE AU 851 CHEMIN DU CAP-TOURMENTE

CONSIDÉRANT QUE, par la résolution 2024-07-112, la Municipalité de Saint-Joachim avait autorisé l'occupation permanente du domaine public pour la propriété sise au 851, chemin du Cap-Tourmente;

CONSIDÉRANT QUE les travaux envisagés pour cette occupation du domaine public ne sont plus nécessaires;

CONSIDÉRANT QU'il est désormais nécessaire d'abroger l'autorisation initiale en raison de la modification des circonstances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim abroge la résolution 2024-07-112 autorisant l'occupation permanente du domaine public pour la propriété sise au 851, chemin du Cap-Tourmente;

QUE cette abrogation prenne effet immédiatement.

Adoptée

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-03-051

8.1. RATIFICATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À PATRIMOINE CANADIEN – FESTIVAL DE L'OIE DES NEIGES DE SAINT-JOACHIM ET AUTORISATION DE PAIEMENT

CONSIDÉRANT QUE le Festival de l'Oie des Neiges de Saint-Joachim est un événement d'envergure;

CONSIDÉRANT QU'il est d'une importance capitale pour ses citoyens et les résidents de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

CONSIDÉRANT QU'une aide fédérale est possible auprès du ministère du Patrimoine canadien – Festivals locaux – pour le développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine;

CONSIDÉRANT QUE la date limite était le 30 janvier 2025 pour le dépôt d'une demande d'aide financière à Patrimoine canadien;

CONSIDÉRANT QUE dans son budget annuel de 2025, la Municipalité a budgété 10 000 \$ d'aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est disposée à bonifier son aide de 10 000 \$ supplémentaire à l'occasion du 30^e anniversaire du festival, à condition qu'une activité marquante soit proposée pour souligner cet événement;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation du festival pourra soumettre des propositions d'activités, lesquelles seront soumises au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, Madame Lucie Racine unanimement résolu :

QUE la Municipalité de Saint-Joachim octroie une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisation du Festival de l'Oie des Neiges pour son édition 2025;

QU'une somme additionnelle de 10 000 \$ pourra être accordée conditionnellement à la mise en place d'une activité marquante soulignant le 30^e anniversaire du festival, sous réserve de l'approbation du conseil municipal;

QUE le conseil municipal ratifie l'autorisation de présenter une demande d'aide financière à Patrimoine canadien et mandate le directeur général à signer tous les documents relatifs à cette demande;

D'autoriser le directeur général à procéder au règlement du montant de la subvention, conformément aux modalités prévues par le conseil municipal.

Adoptée

2025-03-052

8.2. TENUE DE L'ÉVÉNEMENT TOUR DU CAP-TOURMENTE SIMARD – ÉDITION 2025

Le conseiller, monsieur Simon-Pierre Caron-Labranche, déclare son conflit d'intérêts concernant le point 8.2 et se retire de toutes discussions.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Kilomax dépose une demande d'aide financière pour la tenue de l'événement sportif du Tour du Cap-Tourmente Simard les 30 et 31 mai 2025;

CONSIDÉRANT QUE cet événement attire bon nombre de participants et permet de faire briller la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Kilomax s'engage à promouvoir l'événement auprès des jeunes de l'école La Pionnière afin de favoriser leur participation et l'engagement communautaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Laurence Robert et unanimement résolu que la Municipalité accueille l'événement du Tour du Cap-Tourmente Simard les 30 et 31 mai 2025 et contribue financièrement pour cette édition au montant de 5 000.00 \$.

Adoptée

9. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

2025-03-053

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère, madame Lucie Racine et unanimement résolu de lever l'assemblée du 3 mars 2025 à 20h45.

Adoptée

Je, monsieur Mario Langevin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Langevin
Maire

Hugues Jacob
Directeur général/Greffier-trésorier